

Publié le 19 mars 2020

Réponse du CEEP face à la crise du Covid-19 : nous avons besoin de vos retours avant le 20 mars 2020 !

Le CEEP Europe prépare une réponse destinée aux institutions européennes concernant la crise du Covid-19 et son impact économique et social sur les EPL. Nous avons besoin de vous pour identifier collectivement les enjeux de cette crise sur vos activités. Merci de nous adresser vos retours d'expériences et votre ressenti avant le vendredi 20 mars !



En tant que partenaire social intersectoriel, le CEEP est largement sollicité par les institutions européennes, en particulier par la Commission européenne, pour apporter son soutien et ses conseils concernant les mesures à mettre en place pour faire face à l'impact économique et social de la crise globale du Covid-19 – notamment sur les entreprises. Le CEEP a déjà publié une première [déclaration](#) sur cette crise, en concertation avec d'autres partenaires sociaux – la Confédération européenne des syndicats (CES), Business Europe et SMEunited. En outre, il a été invité par la Commission européenne pour des réunions extraordinaires qui se succéderont dans les semaines à venir.

Dans ce contexte, le CEEP prépare une réponse formelle et sollicite l'aide de ses partenaires européens pour construire des éléments de réponse concrets qui prennent en compte les particularités nationales. En effet, le CEEP est particulièrement inquiet de l'impact de la crise sur les EPL européennes, notamment du fait que les mesures de secours et d'allègement annoncées par la Commission européenne et par la Banque centrale européenne sont des outils voués à répondre aux besoins des PME. Malheureusement, il est à craindre que l'exclusion des EPL de la définition européenne des PME constituera un obstacle difficile à surmonter pour pouvoir bénéficier de ces mesures.

Une réponse avant... demain !

Ainsi, rien ne semble être envisagé pour les entreprises fournissant des services publics ou des services d'intérêt général, comme c'est le cas des EPL. C'est pourquoi le concours de la Fédération des Epl a été demandé pour soutenir le CEEP dans sa démarche en l'aidant à identifier les besoins spécifiques des EPL. En particulier, le CEEP souhaite connaître les **coûts directs et indirects liés à la gestion de la crise** des EPL, ainsi que l'**impact de la crise sur la gestion du personnel** (notamment concernant le télétravail).

Nous vous demandons donc aujourd'hui de nous transmettre vos retours d'expériences et votre ressenti concernant les **conséquences de cette crise sur votre activité**. Nous avons donc besoin d'exemples

concrets provenant directement des EPL pour pouvoir aider le CEEP à dresser un profil type de ces structures qui servira à communiquer efficacement avec la Commission et les autres institutions européennes. Le délai qui nous a été fixé par le CEEP étant **ce vendredi 20 mars**, nous avons besoin de vos réponses le plus rapidement possible !

Pour finir sur une note plus positive, nous devons croire que cette crise constitue peut-être une chance unique de modifier durablement l'approche de l'Union européenne vis-à-vis des EPL en Europe.